

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	26
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 10 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, , Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Jean-Paul FERRE, Cyrille GENEVRIER, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Angelo MANIERI, Sébastien OLIVIER, Sébastien DE ARAUJO

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyrille GENEVRIER à Françoise BUSALLI, Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Sébastien OLIVIER à Christine FELIX, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Marine TOINON.

Délibération n°2023_07_12

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 25 mai 2023, onze décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent le foncier.

(2023/21) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°3123, E n°3122 (1/2 indivision) et E n°3124 (1/2 indivision) situées «29 rue Emile Reymond».

(2023/22) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 26/05/2023 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°3235 (ex n°3179) située «7 rue Benoît Malon».

(2023/23) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2854 située «20 rue de Terland – Lot. Les Pins».

(2023/24) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'un appartement, sur la parcelle cadastrée section E n°2715 située «30 rue Emile Reymond».

(2023/25) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'un tènement immobilier, sur les parcelles cadastrées section D n°354, D n°355, D n°2163 et D n°2165 situées «7 rue de Galavesse».

(2023/26) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2848 située «20 rue de Terland – Lot. Les Pins».

(2023/27) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°3238 située «15 rue Benoît Malon».

(2023/28) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/06/2023 : vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «9 avenue Paul Laurent – Les Cités».


(2023/29) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 15/06/2023 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°3226, située «La Fumouse».

(2023/30) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 15/06/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°2866, située «2 B Passage François Parot».

(2023/31) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 15/06/2023 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°3227, située «La Fumouse».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 11 juillet 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER


La Secrétaire de séance,
Marine TOINON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :